



Velux de toit en vis à vis de la maison du voisin

Par **LuckyJo94**, le **28/01/2011** à **19:33**

Bonjour, je suis propriétaire depuis plusieurs années. Mon voisin vient de faire construire sa maison il y a environ 1 an 1/2. Récemment, il a fait poser 2 velux sur son toit en vue directe sur ma maison. L'un vers la fenêtre de mes WC, l'autre vers mon balcon et jardin situés sur l'arrière de ma maison. Sa maison est à 2 m de mon mur. Ma maison se trouve à 3 m de ce mur. Entre les 2 maisons, la distance est d'environ 5 m. Je viens d'écrire en AR à la mairie pour connaître mes droits. Dans l'attente de cette réponse, pouvez-vous me donner votre avis. Merci par avance.

Par **aie mac**, le **28/01/2011** à **21:46**

bonjour [citation] Je viens d'écrire en AR à la mairie pour connaître mes droits. [/citation] sur leur existence, aucun. vous avez dépensé 3,80€ pour pas grand chose. vos voisins devront sans doute régulariser leur situation par une DP (ou un PC si création de SHON), s'ils ne l'ont pas fait préalablement. mais c'est du droit de l'urbanisme auquel vous êtes étranger. [citation] Dans l'attente de cette réponse, pouvez-vous me donner votre avis. [/citation] donné sur l'autre post où vous êtes intervenu.